

Province de Namur
Arrondissement de Namur
Commune de LA BRUYERE
Section de 5080 Rhisnes

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL DE CETTE COMMUNE,
A ÉTÉ EXTRAIT CE QUI SUIT:

Présents : **Mr Y. DEPAS, Bourgmestre-Président**
MM. L. FRERE, R. VAFIDIS, T. CHAPELLE, V. BUGGENHOUT, Echevins
Mr J-M. TOUSSAINT, Président du CPAS
Mr Y. GROIGNET, Directeur général

Objet : PCDR : RAPPORT ANNUEL 2020

Le Collège,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30 et L1222-3;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 26 juin 2008 relative à l'adhésion au Programme Communal de Développement Rural (PCDR en abrégé) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 02 février 2017 approuvant le PCDR de la commune de La Bruyère ;

Vu la circulaire ministérielle 2015/01 du 24 août 2015 relative au PCDR ;

Attendu que l'article 24 du décret du 11 avril 2014 concernant le Développement rural impose de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération ;

Attendu que ce rapport peut être libellé comme suit :

Commune : La Bruyère
ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

Programme communal de développement rural approuvé pour 10 ans par le Gouvernement wallon le 2 février 2017

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
Lot 1	1.04	Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'administration communale	Non chiffré	Aucun
Lot 1	1.05	Mettre en place des pédibus/vélobus dans le cadre scolaire	Non chiffré	Aucun
Lot 1	1.08	Redynamiser la journée des associations	Non chiffré	Aucun

2. Tableau des projets en cours.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Lot 1	1.01	Aménager 4 logements intergénérationnels et un local polyvalent	958 554€	DGO3-DR	1^{ère} convention DR notifiée en décembre 2017 Stade avant-projet
Lot 1	1.02	Améliorer et renforcer les moyens communaux de communication	173 000€	DGO3-DR	2^{ème} convention DR notifiée en juin 2019 Stade avant-projet
Lot 1	1.14	Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent	319 865€ (estimé)	DGO3-DR FWB	Réunions avec le service culture de la Province et le comité de gestion de la salle. Etude technique réalisée 2022
Lot 3	3.05	Développer de petites infrastructures communautaires	266 200€	SPW-DGARNE	3^{ème} demande convention-faisabilité Réunion de coordination en attente de notification

3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Lot 1	1.03	Aménager le parc des Dames Blanches	735 085€ (estimé)	DGO3-DR Espaces verts Infrasports	2021
Lot 1	1.06	Mettre en place un plan communal de développement de la nature	27 225€ (estimé)	DGO3-Environnement	A revoir
Lot 1	1.07	Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local	1 125 300€ (estimé)	DGO3-DR Espaces verts Infrasports	2022
Lot 1	1.09	Promouvoir le marché local et les produits locaux	6 050€ (estimé)	Non défini	Non définie
Lot 1	1.10	Elaborer un plan communal de mobilité	Non estimé	SPW	2021-2022
Lot 1	1.11	Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et de Bovesse	Non estimé	Non défini	Non définie
Lot 1	1.12	Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)	7 300€ (estimé)	SPW-mobilité	A définir
Lot 1	1.13	Baliser les chemins de promenade inventoriés par la commune	39 000€ (estimé)	DGO3-DR CGT	A définir
Lot 2	2.02	Aménager le cœur de village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local	433 160€ (estimé)	DGO3-DR	Non définie
Lot 2	2.03	Aménager le cœur de village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le patrimoine local	202 800€ (estimé)	DGO3-DR Infrasports	Non définie
Lot 2	2.04	Mettre en place des projets intergénérationnels et encadrer la transmission de connaissances	20 000€ (estimé)	Aucun	2023
Lot 2	2.05	Développer les liaisons inter villages pour piétons et cyclistes	56 108€ (estimé)	DGO3-DR PCM	A définir
Lot 2	2.06	Aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint Denis, Emines, Meux et Bovesse	29 504€ (estimé)	DGO3-DR PCM CGT BEP	A définir

Lot 2	2.07	Construire du logement à Emines	1 435 200€ (estimé)	DGO3-DR Plan d'ancrage communal du logement	Non définie
Lot 2	2.08	Restructure le cœur de village d'Emines	1 457 300€	DGO3-DR Infrasports Espaces verts	2021
Lot 2	2.09	Initier un programme d'actions en matière de développement durable	Non estimé	Aucun	2023
Lot 2	2.10	Mettre en place un schéma directeur en tourisme	Non estimé	FWB CGT SPWPatrimoine BEP	Non définie
Lot 3	3.01	Aménager le cœur de village de Saint Denis et mettre en valeur le patrimoine local	Non estimé	Non défini	Non définie
Lot 3	3.02	Aménager le cœur de village de Warisoulx et mettre en valeur le patrimoine local	Non estimé	Non défini	Non définie
Lot 3	3.03	Aménager le quartier de gare de Bovesse	Non estimé	Non défini	Non définie
Lot 3	3.04	Aménager le quartier de gare de Rhisnes	Non estimé	Non défini	Non définie
Lot3	3.05	Développer de petites infrastructures communautaires	Non estimé	Non défini	2021
Lot 3	3.06	Sécuriser et aménager la voirie et les espaces publics	Non estimé	Non défini	A définir
Lot 3	3.07	Compléter le maillage inter villages pour les cyclistes et les piétons	Non estimé	Non défini	A définir
Lot 3	3.08	Renforcer les services à la jeunesse et à l'enfance	Non estimé	Non défini	Non définie
Lot 3	3.09	Aménager des lieux de production culturelle	Non estimé	Non défini	Non définie
Lot 3	3.10	Poursuivre les actions en matière de développement économique	Non estimé	Non défini	Non définie
Lot 3	3.11	Préserver les anciennes carrières reconnues comme Site de Grand Intérêt Biologique	Non estimé	Non défini	Non définie
Lot 3	3.12	Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne et leurs affluents	Non estimé	Non défini	Non définie
Lot 3	3.13	Développer du logement pour les jeunes	Non estimé	Non défini	Non définie

		ménages et les personnes âgées			
--	--	--------------------------------	--	--	--

4. Tableau des projets abandonnés :

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon
Lot 2	2.01	Reconvertir l'ancienne maison communale en maison multiservices	572 000€	DGO3-DR PwDR	La commune a décidé de mettre en vente le bâtiment

5. Tableau des initiatives nouvelles : NEANT

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2017	PCDR classique PwDR 2007-2008 ¹	Aménager 4 logements intergénérationnels et un local polyvalent dans le parc des Dames Blanches	Exploiter un bâtiment existant désaffecté en le rénovant en logements et espace de rencontre	628 277,10€
		Etats d'avancement physique du projet :	Date :	
		Désignation de l'auteur de projet :	26/04/2018	
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	31/05/2019	
		Approbation de l'avant-projet par la R.W	19/09/2019	
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :	Montant :	
		Montant conventionné à 100%	956 554,20€	
		Montant du subside développement rural	628 277,10€	
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2019	PCDR classique PwDR-2007-2008 ²	Créer de nouveaux outils communaux de communication : panneaux à affichage numérique	Renforcer la communication au moyen des technologies de l'information et de la communication	160 688€
		Etats d'avancement physique du projet :	Date :	
		Désignation de l'auteur de projet :	22/10/2020	
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :	Montant :	
		Montant conventionné à 100%	200 860€	
		Montant du subside développement rural	160 688€	
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

² Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

NEANT

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique				

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		
Le bien est-il loué ?		Oui Non
Si le patrimoine est loué³ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalemennt, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel

³ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges	Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien⁴

Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités sur emploi	

⁴ A titre d'exemple :

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation , création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune ,...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2013	2013	28/09/2020	/
Date des réunions durant l'année écoulée	<p>20/03/2020 : Réunion plénière de la CLDR. RA 2019 : Bilan des activités de la CLDR et programmation 2020/2021/2022, état des lieux des projets</p> <p>20/07/2020 : Réunion plénière de la CLDR : information sur les projets communaux en matière d'environnement, avis de la CLDR sur l'avant-projet pour l'installation de panneaux à affichage numérique</p> <p>28/09/2020 : Réunion plénière de la CLDR. Accueil des nouveaux membres, présentation des réflexions en matière de mobilité active, avis de la CLDR pour une demande de convention-faisabilité pour le développement d'aires de jeux dans 3 villages de la commune.</p>	Nombre de présents	11 membres présents et 4 excusés + agent relais communal pour l'ODR et agent de développement de la FRW 11 membres présents et 7 excusés + invité : responsable environnement de la commune + agent relais communal pour l'ODR et agent de développement de la FRW 25 membres présents et 5 excusés + agent relais communal pour l'ODR et agent de développement de la FRW

Réflexion sur l'opération de développement rural

Suite à une baisse de participation aux réunions de la CLDR, le Collège a décidé de procéder à un nouvel appel à candidatures. Celui-ci a été lancé dans le 1^{er} trimestre et vu le contexte sanitaire, il a fait l'objet d'un deuxième appel à candidatures dans certains villages de l'entité communale peu représentés au sein de la CLDR.

La CLDR s'est donc réunie à trois reprises sur l'année 2020 avec en septembre, l'admission de 14 nouveaux membres.

Il est à noter que la dynamique de l'ODR a permis que des membres de la CLDR se sont investis et sont actifs dans d'autres commissions communales : CCATM, comité d'accompagnement du plan de cohésion sociale (PCS), CCCA. Ce qui permet de faire des liens entre ces différentes commissions et de réfléchir de manière transversale à des actions et projets à mettre en œuvre pour le développement local.

La volonté du nouveau Collège est de proposer à la CLDR de poursuivre et de développer des fiches-projets du PCDR comme la proposition de programmation pour les 3 années à venir le précise.

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
2021	Lot 1	1.03 : Aménager le parc des Dames Blanches	735 085€ estimé	SPW-DGARNE Espaces verts	
	Lot 2	2.08 : Restructurer le cœur de village d'Emines + aire de jeux	1 457 000€ estimation	SPW-DGARNE Espaces verts	

2022	Lot 1	1.07 : Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local	Estimation 1 125 300€	DGO3-DR	
				Infrasports	
				Espaces verts	
1.14 : Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent (maison rurale)		Estimation 319 865€	SPW-DGARNE FWB		
2023	Lot 2	2.04 : Mettre en place des projets intergénérationnels et encadrer la transmission des connaissances		Non estimé	
	Lot 2	2.09 : Initier un programme d'actions en matière de développement durable	Non estimé		
	Lot 1 / 2 / 3	La thématique de la mobilité douce via 6 fiches-projets réparties dans les 3 lots en fonction de l'évolution d'autres dossiers		SPW	

Fait en séance le 25 mars 2021;

Pour le Collège,

Le Directeur général,
Yves GROIGNET



Le Bourgmestre,
Yves DEPAS

**COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA BRUYÈRE**

Séance plénière du 20/02/2019

Compte-rendu

Présents

CLDR (18) : Yves DEPAS (Président), Lucien LIBERT, Gérard MARC, Rachelle VAFIDIS, Thierry CHAPELLE, Rosaria COCINA, Jean-Marc TOUSSAINT, Valérie BUGGENHOUT, Bernard ALLARD, Jean SEVERIN, Françoise GERON, Patrick VANACKERE, Monique FRAITURE, Jean RONDIA, Jacqueline NIESSEN, André DURY, Guillaume ANDRE, Viviane DE VILLENFAGNE,

Excusés (5): Jan Billekens, Guy Delforge, Gabrielle Dechamps, Jean-Claude Dujardin, Claudine Lafaille

Administration communale : Fabrice Lambotte

FRW (secrétariat) : Jocelyne Van Lierde

Points à l'ordre du jour

1. Accueil des nouveaux membres et présentation des membres
2. Approbation du compte rendu du 11.06.2018
3. Présentation de l'avant-projet de la fiche projet 1.01 et validation
4. Etat d'avancement des autres fiches projets
5. Rapport d'activités de la CLDR et programmation
6. Divers.

1. Accueil des nouveaux membres et présentation

Le Bourgmestre – Président de la CLDR accueille les membres et spécialement les nouveaux membres représentants du Conseil communal.

Un tour de table est proposé; chacun se présente et indique son village.

Le Président souhaite de bons travaux et signale aux membres que Fabrice Lambotte, agent relais ODR et responsable du service urbanisme est devenu également coordinateur du pôle cadre de vie.

2. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLDR du 11.06.2018

Le compte rendu est approuvé moyennant le fait d'ajouter que J. Rondia était présent. F. Geron fait remarquer qu'il est noté que l'avant-projet de la Fiche 1.01 devait être présenté à la CLDR dans le courant du dernier trimestre 2018 mais il s'agit plutôt du 1^{er} semestre 2019. Elle se demande également ce que recouvre le terme 'in house' pour le projet 1.01 et ce qu'il en est du Copil pour la fiche relative à la transformation du centre culturel d'Emines. Ces points sont prévus à l'ordre du jour.

3. Présentation de l'avant-projet de la FP 1.01 : Aménager 4 logements intergénérationnels et un local polyvalent dans le parc des Dames Blanches – Validation par la CLDR

Fabrice Lambotte recadre le projet dans son contexte. Le dossier est au stade de la convention-faisabilité qui se terminera en juin 2019 pour enclencher alors la convention-réalisation. Il présente également le souhait de la commune d'adosser la crèche, actuellement logée dans des modules, au bâtiment en utilisant l'espace qui était hors convention DR à savoir le garage (prévu initialement pour stocker le chapiteau qui a trouvé un autre endroit) et de compléter cet espace par une extension côté parc. Les 2 projets se renforcent au niveau du caractère intergénérationnel et sont aussi en lien avec le bâtiment du CPAS qui accueillera également des logements.

Le financement DR de 80% couvre toute l'intervention excepté la crèche qui fera l'objet d'une recherche de financement avec l'avantage d'offrir 6 places supplémentaires.

Nancy Mahaux du BEP, auteur de projet, présente les aménagements prévus.

Au rdc : crèche (accueil 24 enfants, actuellement 18 enfants) / une salle polyvalente + une cuisine (d'une taille relativement importante pour des ateliers culinaires) + des sanitaires (accessibles pour le local, la crèche et les animations dans le parc) / un logement PMR 2 chambres.

Etage : un logement 3 chambres / deux logements 3 chambres / un logement 4 chambres – tous avec des duplex.

La volonté est de garder au maximum l'aspect actuel en respectant les ouvertures. Une attention toute particulière est portée à l'isolation intérieure, obligation PEB.

Pour l'extension de la crèche, l'utilisation de certains matériaux rappelant les matériaux de construction de l'administration communale sera privilégiée.

Le débat est lancé :

- Que devient l'ancienne centrale électrique ?
 - Elle est désaffectée.
- Qui gérera les logements ? Qui gérera la crèche ?
 - Les logements en DR seront gérés par la commune et ceux du CPAS par la société de logement public 'La joie du foyer'. Quant à la crèche, elle continuera à être gérée par IMAJE.
- Comment seront attribués les logements ?
 - Le Collège établira des critères objectifs d'attribution.
- Il n'y a pas d'ascenseur et un seul logement accessible aux PMR.
 - Effectivement les logements à l'étage s'adressent à des personnes encore valides. L'installation d'un ascenseur faisait exploser les coûts.
- Des logements avec 4 chambres, cela paraît beaucoup pour des personnes plus âgées.
 - Peut-être mais cela permet également d'accueillir sa famille dans de bonnes conditions.
- Des parkings sont-ils prévus en suffisance ?
 - Les parkings pour l'administration communale et ceux pour les logements et la crèche sont distincts. L'offre de parkings a été réfléchie.

Jocelyne Van Lierde présente les prochaines étapes du projet.

- Approbation de l'*avant-projet* par le Collège

- *Présentation de l'avant-projet à un comité d'accompagnement composé de représentants de la commune, la DGO3, la FRW*
- *Demande de permis d'urbanisme*
- *Information sur l'avancement du projet à la CLDR*
- *Accord de principe sur le projet définitif (Collège, DGO3, Ministre)*
- *Approbation par le Conseil communal du projet définitif, du mode de passation du marché et de la convention-réalisation*
- *Signature de la convention-réalisation par le Ministre*
- *Procédure de désignation d'un entrepreneur*
- *Avis de l'Inspection des finances*
- *Exécution des travaux*

Les membres de la CLDR valident l'avant-projet de la fiche projet 1.01 relative à l'aménagement de 4 logements intergénérationnels et d'un local polyvalent dans le parc des Dames Blanches.

4. Etat d'avancement des autres fiches projets

a. 1.02 : Améliorer et renforcer les outils communaux de communication.

Yves Depas informe les membres que ce projet a suscité des réactions sur les réseaux sociaux et au Conseil communal.

Il convient donc d'apporter des explications techniques et de rappeler que ce projet est le résultat d'une consultation citoyenne, priorisée par la CLDR en 2ème position. Et en suivi de tout ce travail de co-construction, la demande de convention est chez le Ministre pour signature.

Fabrice Lambotte présente les aspects techniques :

- La communication via les panneaux à affichage numérique concerne des informations à caractère collectif et qui ont un intérêt général comme le don de sang, le marché de Noël, le ramassage des sapins, les activités des clubs sportifs ou des activités associatives ; pas d'infos privées ni commerciales. Le SPW a d'ailleurs déterminé ce qui est autorisé et ce qui est interdit. Les types de messages seront validés par le Collège et gérés par le service informatique communal.
- La consommation énergétique vu l'utilisation de LED représente l'équivalent d'une consommation d'un écran d'ordinateur soit 100 à 120 Watts/heure. Il serait prévu de les éteindre pendant la nuit afin de réduire la pollution visuelle et de ne pas provoquer des situations d'insécurité. Il ne s'agit donc pas de tubes néons grands consommateurs en énergie.
- Dans les calculs, il s'agit de prendre en compte tout ce qui n'est pas consommé grâce à ces panneaux, notamment la nette diminution des toutes boîtes.
- La CLDR a réfléchi à des emplacements dans les villages qui sont encore à affiner surtout pour Villers-lez-Heest et encore davantage pour Saint-Denis, village –rue ; 2 villages traversés par une route régionale.

Le débat est lancé

- Ne serait-il pas intéressant de les relier à des panneaux solaires ?

- Vu leur faible consommation, la mise en place de cette technologie ne semble pas intéressante.
- Ce serait intéressant de passer par le Syndicat d'initiative pour collecter les infos auprès des associations et donner au SI un accès privilégié.
 - Creuser cette proposition avec le SI.
- Afin de maintenir le caractère rural de la commune, il faudra être vigilant au choix du type de panneaux pour qu'ils s'intègrent dans l'environnement.
 - L'exemple de la commune de Braine-le-Château montre que les panneaux ont des dimensions de 1,36 sur 1,03 avec un visuel à bien réfléchir.

Rachelle Vafidis signale que La Bruyère est commune pilote pour un projet d'appli smartphone proposé par Wallonie en poche. Etant pilote, il n'y a pas de coût pour la commune. Par contre, les informations communiquées peuvent se retrouver sur les panneaux et via l'appli.

A noter que l'appli smartphone est prévue dans la fiche projet mais pas subsidiée vu son caractère récurrent.

b. FP 1.14 : Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent.

Pour rappel, dans le cadre du partenariat Province/Communes, une opportunité s'offre à La Bruyère pour réaliser une étude préalable sur la transformation ou l'aménagement d'infrastructures socio-culturelles. L'aide provinciale représente une belle opportunité pour la Commune dans son projet de transformation du centre culturel d'Émines en espace polyvalent et permet de bénéficier des conseils du service technique provincial de la culture pour l'aménagement des locaux en matière d'art de la scène. Une étude est en train de se finaliser. Il faudra un complément pour tous les autres domaines qui ne sont pas étudiés par le service provincial (cuisine, bar, sanitaires, accès, abords). Il s'agira de se renseigner auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles et de la DGO3 - développement rural pour des financements complémentaires.

Le comité de pilotage (Copil) qui réunit les différentes associations utilisatrices des lieux ainsi que la commune et la FRW prendra prochainement connaissance du rapport de l'étude technique de la Province.

La location d'un local à la centrale de repassage prend fin. Ce local est destiné à un bureau pour le gestionnaire et il est prévu un 2^{ème} sanitaire avec accès aux PMR.

c. FP 208 : Restructurer le cœur de village d'Emines.

Cette fiche projet a été associée à la mission de l'auteur de projet en charge du hall sportif afin de réfléchir les abords et les aménagements extérieurs en liaison avec le hall. Le fonctionnaire délégué de la DGO4 souhaite que l'espace parking soit conçu comme un espace public ... ou plutôt que l'espace public serve également de parking. Le cahier des charges et l'avis de marché vont être présentés au prochain Conseil communal.

d. FP 3.05 : Développer de petites infrastructures communautaires.

Une rencontre avec le service extérieur du développement rural a permis de phaser la fiche. L'aménagement à Émines, qui avait été plébiscité, se fera dans la foulée de la conception du hall sportif. Dans un 1^{er} temps 3 autres villages sont ciblés : Meux devant la bibliothèque (une rencontre avec les bibliothécaires a permis de pointer les aménagements intéressants pour des enfants de moins de 12 ans) tout en sachant qu'une autre fiche projet concerne l'aménagement

de la place de Meux et que des petites infrastructures pourraient également être installées. De plus, derrière l'école communale la commune a négocié avec le promoteur d'aménager un endroit en aires de jeux.

A Bovesse : sur la place Sevrin pour des jeunes et dans la cour de l'école pour des plus petits et à Villers-lez-Heest, sur le terrain communal proche de la salle pour un public intergénérationnel.

En ce qui concerne Warisoulx, une association souhaite faire évoluer le court de tennis en un agora space.

e. FP 1.04 : Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'administration communale

FP réalisée vu l'engagement d'une personne qui preste un ½ temps pour le secteur de l'environnement. Elle est chargée notamment de suivre le programme POLLEC ainsi que les subides UREBA pour l'isolation.

5. Bilan de la CLDR et programmation

Contexte

- Une année particulière d'élections communales
- la volonté a été d'avancer au maximum sur les projets en cours

Rapport d'activités de la CLDR

- 26.02.2018 : Séance plénière de la CLDR avec 10 présents et 13 excusés
- 06.03.2018 : Groupe de travail 'mini PCDR' avec 3 membres de la CLDR +FRW
- 11.06.2018 : Séance plénière de la CLDR avec 15 participants et 4 excusés
- 11.06.2018 : Groupe de travail 'mini PCDR avec 3 membres de la CLDR + Agent relais et FRW

Programmation

2019

- Elaborer un **plan communal de mobilité** (FP1.10). La question de la mobilité et de la sécurité des déplacements est très prégnante sur l'entité et notamment le cheminement Saint-Denis-Bovesse gare et village de Bovesse vers la gare. L'aménagement sur la RN 912 par la Région wallonne est en cours de réalisation : stade d'expropriation pour l'aménagement de sécurité. De même la RW va aménager une liaison lente du village de Les Isnes vers la gare de Bovesse et Infrabel a annoncé sa volonté d'élargir le pont. Des ronds-points sont également prévus sur cette même voirie régionale à Saint Germain et à Meux.
- Reconvertir l'ancienne maison communale en **maison multiservices** (FP 2.01) – Eligible en DR. L'installation d'un espace de co-working est envisagée mais il s'agira de bien s'informer sur l'adéquation de ce type de service sur La Bruyère.
- Développer de petites **infrastructures communautaires** (FP3.05) – Eligible en DR + Infrasports.

2020

- Restructurer le **cœur de village d'Emines** (FP2.08) – Eligible en DR
- Aménager le **cœur de village de Meux** et mettre en valeur le patrimoine local (FP 1.07) – Eligible en DR + Espaces verts + Infrasports

2021

- Aménager le **parc des Dames Blanches** (FP 1.03) – Eligible en DR + Espaces verts + Infrasports
- Transformer le **centre culturel d'Emines en espace polyvalent** (FP 1.14) – Eligible en DR (en partie) + CFWB?

La CLDR approuve le rapport d'activités de la CLDR et la programmation des projets à entreprendre pour les années 2019 -2020 - 2021

6. Divers

Le Président invite les membres à partager le verre de l'amitié.

*Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Jocelyne Van Lierde*



COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA BRUYÈRE

Séance plénière du 17/06/2019

Compte-rendu

Présents

CLDR (14) : Yves DEPAS (Président), Lucien LIBERT, Gérard MARC, Thierry CHAPELLE, Rosaria COCINA, Jean-Marc TOUSSAINT, Jean SEVERIN, Françoise GERON, Monique FRAITURE, Jacqueline NIESSEN, André DURY, Guillaume ANDRE, Guy DELFORGE, Jan BILLEKENS,

Excusés (4): Gabrielle Dechamps, Laurent Botilde, Patrick Vanackere, Viviane de Villenfagne

Administration communale : Fabrice Lambotte

FRW (secrétariat) : Jocelyne Van Lierde

Points à l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 20.02.2019
2. Etat d'avancement de l'avant-projet de la fiche projet 1.01
3. Information sur le projet d'aménagement d'une aire de jeux à Bovesse
4. Visite de la future administration communale
5. Divers.

Préalable :

La FRW signale que Jean-Claude Dejardin a présenté sa démission pour les réunions de la CLDR.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLDR du 20.02.2019

Le compte rendu est approuvé.

Lors de la dernière CLDR, la mobilité avait été évoquée. Un membre se demande ce qu'il en est de l'aménagement de la piste cyclable Bovesse/St Denis où à la sortie de SD, il reste une petite partie non aménagée.

La commune a été informée qu'un plan triennal de la Région wallonne prévoit notamment la continuité de l'aménagement de cette piste cyclo-piétonne vers Meux et également le même type d'intervention de l'entrée de Villers-lez-Heest jusqu'au village d'Emines.

Il est regretté que l'aménagement choisi ne permette pas aux vélos de se croiser pour des problèmes de sécurité.

Enfin, la RW a programmé la mise en œuvre d'une piste cyclo-piétonne sur la RN 912 de la sortie du village des Isnes vers la gare de Bovesse.

2. Etat d'avancement de l'avant-projet de la FP 1.01 : Aménager 4 logements intergénérationnels et un local polyvalent dans le parc des Dames Blanches

La FRW rappelle le projet :

Au rdc : crèche (accueil 24 enfants, actuellement 18 enfants) / une salle polyvalente + une cuisine (d'une taille relativement importante pour des ateliers culinaires) + des sanitaires (accessibles pour le local et les animations dans le parc) / un logement PMR 2 chambres.

Etage : un logement 3 chambres / deux logements 3 chambres / un logement 4 chambres – tous avec des duplex.

La volonté est de garder au maximum l'aspect actuel en respectant les ouvertures.

Pour l'extension de la crèche, l'utilisation de certains matériaux rappelant les matériaux de construction de l'administration communale sera privilégiée.

En ce qui concerne la procédure administrative du dossier, une réunion d'un comité d'accompagnement de l'avant-projet (étape prescrite par la convention-faisabilité en Développement rural) s'est tenue le 14 juin en présence de la Direction du Développement rural et son service extérieur, des membres du Collège communal et l'agent relais, le BEP auteur de projet et la FRW.

Quelques modifications et ajouts ressortent de cette réunion :

- Le bloc sanitaires se situera dans la partie hangar et donc le périmètre DR devra être adapté.
- La DGO3 a proposé d'ajouter un local annexe pour les poubelles/vélos tout en restant dans l'enveloppe budgétaire.
- Vu la taille de certains logements, le caractère intergénérationnel des logements devra être pris en compte dans un règlement établi par la commune pour offrir des locations pour des profils différents de locataires.
- Le gaz de ville passant dans la rue, le système de chauffage sera revu.
- La présence d'un puits pourrait également être exploitée.
-

Un membre fait remarquer que les projets de logements publics, intergénérationnels, aînés,... ont bien évolué et qu'il est important de poursuivre la démarche.

3. Information sur le projet d'aménagement d'une aire de jeux à Bovesse

La commune a répondu à un appel à projet « C'est ma ruralité » du Ministre Collin pour le projet d'aménagement d'une aire de jeux à Bovesse.

Le projet a été accepté par la Région wallonne qui le finance à hauteur de 15 000€.

Une réunion préalable a eu lieu avec le comité organisateur de la kermesse afin de prendre en compte les différentes utilisations de l'espace public.

Pour les jeux dédiés aux jeunes enfants, un espace à l'arrière est disponible et sécurisé et pourrait accueillir ce type de jeux.

Il est signalé que l'espace foot (goal) est très souvent fréquenté par des adolescents.

Le service urbanisme et aménagement du territoire se chargera du suivi du dossier qui fera l'objet d'une présentation non seulement à la CLDR mais également via un retour à la population.

4. Divers

- Il serait intéressant de mettre en place une synergie entre certaines commissions communales telles que la CLDR et la CCATM (commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité).

Fabrice Lambotte rencontre prochainement la nouvelle présidente de la CCATM et relaiera cette piste de collaboration.

De même pour certains projets qui concernent les aînés, il serait tout aussi intéressant d'élargir au CCCA (conseil consultatif communal des aînés).

- Un membre signale qu'il est plus compliqué de connaître les décès de personnes habitantes la commune (surtout si l'on ne reçoit un certain quotidien). Il s'agit d'un domaine qui touche à la sphère privée.
- Suite aux dernières inondations à Meux, Bovesse et Saint-Denis, la commune a rencontré la cellule GISER (Gestion intégrée des sols, érosion et ruissellement). Il est prévu une réunion avec les agriculteurs dans les prochains jours pour proposer des suggestions en matière de pratiques culturales mais aussi des interventions telles que fascines et plantation de myscanthus.
De même, des permis d'urbanisme peuvent être assortis de conditions.
- Lors du Conseil communal d'octobre qui se tiendra dans la toute nouvelle administration communale, un Conseil des enfants (5è et 6è années primaires) sera également installé.

5. Visite de la nouvelle administration communale située dans le parc des Dames Blanches.

*Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Jocelyne Van Lierde*



La Bruyère
Commune Citoyenne



COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA BRUYÈRE

Séance plénière du 19/11/2019

Compte-rendu

Présents

CLDR (9) : Yves DEPAS (Président), Lucien LIBERT, Thierry CHAPELLE, Rosaria COCINA, Françoise GERON, Monique FRAITURE, Jacqueline NIESSEN, Guy DELFORGE, Jan BILLEKENS,

Excusés (5): André Dury, Jean-Marc Toussaint, Claudine Lafaille, Arthur Melon, Viviane de Villenfagne

Administration communale : Fabrice Lambotte

FRW (secrétariat) : Jocelyne Van Lierde

Points à l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 19.11.2019
2. Présentation des plans d'aménagement relatifs à la fiche projet 1.01 : Aménager 4 logements intergénérationnels et un local polyvalent dans le parc des Dames Blanches
3. Etat des lieux de certaines fiches-projets
4. Synergie entre les commissions communales
5. Divers.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLDR du 19.11.2019

Le compte rendu est approuvé moyennant une rectification au point 4, 2^{ème} puce « Un membre signale qu'il est plus compliqué de connaître les décès de personnes habitantes **de** la commune.

Dans le cadre de l'application du RGPD, la FRW a fait parvenir aux communes accompagnées une charte relative à l'utilisation des données personnelles. L'application de cette charte voudrait que les noms des participants aux réunions ne soient plus mentionnés dans le compte rendu ; le secrétariat de la CLDR (FRW) les tenant à disposition des personnes qui le souhaitent.

Les membres présents réagissent et souhaitent maintenir le fait que le compte rendu mentionne les noms et prénoms afin de pouvoir éventuellement prendre des contacts.

Hors réunion: les 2 manières de procéder sont actuellement acceptées. Il est donc proposé de maintenir la manière de faire actuelle pour autant que des données à caractère plus personnel n'apparaissent pas.

2. Présentation des plans d'aménagement relatifs à la FP1.01 : Aménager 4 logements intergénérationnels et un local polyvalent dans le parc des Dames Blanches

Le permis d'urbanisme a été déposé à la DGO4 la semaine du 12 novembre, le fonctionnaire délégué a 140 jours pour réagir.

Le BEP, auteur de projet, a revu l'estimation budgétaire du projet qui connaît une légère baisse. Un nouvel élément est le fait que c'est le CPAS qui pilotera le projet de crèche qui devrait voir sa capacité augmenter de 18 enfants à 28 enfants accueillis.

Les 4 logements et le local polyvalent restent en développement rural et ne sont pas directement concernés par le projet de crèche si ce n'est de manière positive avec l'opportunité de déployer différentes fonctions sur le site et donc des synergies possibles ainsi que davantage de lien social.

Q : Les logements paraissent exigus surtout au niveau des chambres.

- Les logements proposent tout de même de 90 à 100 m².

Q : Y aura-t-il des jardins privatifs ou plutôt des espaces partagés ?

- La volonté est de mettre à disposition des espaces partagés : potager collectif, petite basse-cour, ...

Un élément complémentaire est le fait que le PCDR propose une FP (1.03) qui traite de l'animation du parc.

Q : Les parkings ont-ils été prévus en conséquence ?

- Au minimum 20 places ont été prévues pour les 2 bâtiments rénovés.

Q : Le puits a-t-il été pris en compte dans le projet ?

- La présence d'un puits assez profond et son utilisation doivent être creusés par les services.

Q : La gestion des appartements a-t-elle été réfléchie ?

- A ce stade pas encore. La FRW peut fournir des exemples de règlement locatif pour des logements financés en développement rural.

3. Etat des lieux de certaines fiches-projets

- FP1.02 : Améliorer et renforcer les outils communaux de communication (panneaux à affichage numérique). La commune a reçu fin juin la convention faisabilité signée par le Ministre. Un marché de service va être lancé pour la désignation d'un bureau d'étude.
- FP 1.06 : Mettre en place un plan communal de développement de la nature (PCDN). Le point a fait l'objet d'une délibération du Collège. L'éco-conseillère communale pourra piloter ce projet accompagnée éventuellement de 2 stagiaires de l'institut d'éco-conseil. Information complémentaire : la commune met en place des fascines le long des axes de ruissellement en collaboration avec la cellule GISER et les agriculteurs.
- FP 1.10 : Elaborer un plan communal de mobilité (PCM).
Le point a été passé en Collège. La commune va envoyer un courrier au Ministre et Fabrice va suivre la formation conseiller en mobilité en 2020. La mobilité ne s'arrêtant pas aux frontières communales, le futur PCM devra prendre en compte différents éléments comme les flux de circulation, les projets d'aménagement des communes voisines, ... A ce propos, un membre signale que la ville de Leuven a mis en place un système de comptage voitures, piétons, cyclistes en collaboration avec les habitants : <https://www.telraam.net/nl/what-is-telraam>. Information complémentaire : la commune rencontre Infrabel afin d'obtenir des compensations notamment pour l'aménagement d'un tunnel à Bovesse. Une réunion avec les riverains et les différents partenaires sera organisée prochainement avec une attention à ne pas isoler les quartiers et maintenir le sentier pour une mobilité douce.
- FP 1.14 : Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent. L'étude acoustique et scénographique prise en charge par la Province dans le cadre de la collaboration Province/Communes est finalisée et sera présentée en décembre aux membres du Copil (comité de pilotage) : commune, comité de gestion de la salle, les associations qui occupent des locaux, la FRW.
- FP 2.08 : Restructurer le cœur de village d'Emines + FP 3.05 : Développer de petites infrastructures communautaires.
Le projet de hall sportif avance : début décembre, le BEP présentera au Collège l'étude des offres remises par 3 bureaux d'étude. Le cahier des charges pour ce dossier conception/réalisation comprenait entre autres les 2FP à intégrer dans la réflexion globale. Ensuite, il s'agira de rencontrer le développement rural et Infrasports pour mener ce dossier de manière parallèle entre les différents pouvoirs subsidiaires.
Q : Qu'en est-il du projet de construction des maisons sur le même site ?
➤ Il s'agit d'un projet privé pour lequel un permis a été délivré pour une partie des logements.

- FP 3.05 : Aménagement d'aires de jeux dans les villages.

Le projet d'aménagement d'aires de jeux à Bovesse passera en Conseil communal du 28 novembre prochain. Il s'agit de mettre en œuvre le subside de 15 000€ reçu dans le cadre de l'appel à projet 'C'est ma ruralité'. Le projet propose de placer des modules démontables (pour permettre à la kermesse de s'installer) pour enfants de 2 à 6 ans avec un revêtement de sol adapté. Le goal de foot et les bancs seraient déplacés. A noter que les principaux riverains/utilisateurs ont été rencontrés : responsable du CRLB, directrice d'école, comité de gestion de la kermesse.

4. Synergies entre les commissions communales

Le PST (plan stratégique transversal) élaboré par la commune prévoit notamment d'instaurer davantage de synergies entre les différentes politiques communales. Il est proposé que les commissions communales puissent se concerter et éventuellement travailler ensemble sur des thématiques transversales.

La CLDR et la CCATM pourraient aborder la thématique de la mobilité. La mise en place d'un PCM pourrait être travaillée en amont au sein d'un groupe de travail qui rassemblerait des membres de ces 2 commissions. Petit rappel : le PCDR contient 6 FP relatives à la mobilité douce.

La commune propose d'organiser en 2020 une visite de Leuven pour la CLDR et la CCATM. Ce serait l'occasion de visiter des petits aménagements de mobilité en lien avec les espaces publics, des aménagements éphémères. Fabrice dans le cadre de sa formation Catu a eu l'occasion de découvrir ces projets menés par le bureau Buurs. Cette visite permettra également de se rencontrer et mieux se connaître entre citoyens engagés dans des commissions communales.

Q : Ne serait-il pas opportun de réfléchir à la mise en sens unique de la liaison Meux/Rhisnes ?

- Le sens unique n'est pas la panacée ; il peut provoquer des effets contraires notamment des excès de vitesse. Dans ce genre de réflexion, la police attire l'attention sur les nombreuses contraintes engendrées.

Q : Et pour la rue du village à Meux qui lors des entrées et sorties scolaires est hyper encombrée ne pourrait-on pas réfléchir à un sens unique ?

- Différentes actions ont eu lieu qui n'ont pas vraiment produit des effets positifs. Des tentatives de déplacements scolaires alternatifs ont été proposées dans certaines écoles de l'entité mais l'évaluation montre que le test n'était pas très positif ; les parents n'ont pas embrayé. (FP du PCDR : pédibus/vélobus dans le cadre scolaire).

Information complémentaire : un dépôse minutes va être installé à Saint-Denis autour de l'arbre.

5. Divers

- Un GT avait travaillé à l'élaboration d'un mini PCDR, brochure de présentation succincte du PCDR. Un membre souhaite savoir où en est le projet. La dernière version qui doit être complétée et actualisée a été proposée à l'Echevine en charge de la communication. La volonté communale reste de le réaliser prochainement. Ce serait aussi l'occasion de profiter de la parution pour lancer un appel à candidatures pour la CLDR (remplacement

des démissions). Il est également rappelé que le bulletin communal est ouvert à ce type de communication ; ce qui a déjà été fait précédemment.

- Viviane de Villenfagne, membre de la CLDR a présenté sa démission pour cause de déménagement, elle s'en va au Botswana.
- La visite prévue de la Maison des Citoyens n'a pas lieu vu que les membres ont déjà eu l'occasion de la visiter.

*Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Jocelyne Van Lierde*